VS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-470 DU 30 OCTOBRE 2002

portant nomination des Directeurs Départementaux des Enseignements Primaire et secondaire (DDPE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

Vu le Décret n° 2001-363 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Sur proposition du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 octobre 2002 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommées Directeurs Départementaux des Enseignements Primaire et Secondaire les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire de l'Atacora/Donga : Monsieur Ange N'KOUEI

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire de l'Atlantique/Littoral : Monsieur Edouard AHO

.../...

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire du Borgou/Alibori : Monsieur Rémy SEKO N'GOYE

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire du Mono/Couffo : Monsieur Alphonse GOMIDO

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire de l'Ouémé/Plateau : Madame Clémence S. FATOKE

- Directeur Départemental des Enseignements Primaire et Secondaire du Zou/Collines : Monsieur Victorin DJITRINOU.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2002

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

.../...

Le Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire

Jean Bio Chabi OROU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MEPS 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 6 JO 1.-